

Association IRSAM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association IRSAM
1, rue Vauvenargues - 13007
Marseille

Ce rapport contient 30 pages

Association IRSAM

Siège social : 1, rue Vauvenargues - 13007 Marseille
Fonds propres sans droit de reprise : 10 472 864 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association IRSAM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et les incidences résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Nous attirons également votre attention sur les informations présentées en annexe « 4. Etat des provisions », relatives aux provisions pour risques constatées sur cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La comptabilité de votre association fait apparaître un montant significatif de fonds dédiés constitués pour des opérations d'investissements. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 5 juin 2026


Expertise Comptable & Commissariat aux Comptes
60, boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Tél : +33 (0)4.95.06.99.77 / Mail : contact@expertea.fr
Siret : 979 449 345 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Expertea ESS

Laure DUMAS
Associée

BILAN ACTIF (€)

	Exercice clos le 31/12/2025			31/12/2024 (€)
	Brut	Amort & prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	755 308	726 308	29 000	43 705
Donations temporaires d'usufruit				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains et agencements	4 081 384	305 078	3 776 306	3 778 629
Constructions	75 319 943	37 233 819	38 086 124	30 767 220
Installations techniques, matériel et outillage	5 660 254	4 755 683	904 571	783 760
Autres immobilisations corporelles	44 301 185	26 043 578	18 257 607	13 520 571
Immobilisations en cours	2 064 595		2 064 595	14 597 275
Avances et acomptes/immob corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation et créances rattachées...	544 255	0	544 255	544 255
Autres titres immobilisés	743 067	0	743 067	802 465
Prêts	74 937	0	74 937	74 937
Autres immobilisations financières	58 302	0	58 302	96 944
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	133 603 230	69 064 466	64 538 764	65 009 761
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	48 578		48 578	85 866
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	3 950 343	22 986	3 927 357	2 530 716
Créances reçues par legs ou donations			0	23 871
Autres créances	5 168 362		5 168 362	3 579 481
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	41 688 091		41 688 091	38 001 546
Disponibilités	7 912 391		7 912 391	11 977 874
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	320 891		320 891	141 590
TOTAL ACTIF CIRCULANT	59 088 656	22 986	59 065 670	56 340 947
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL ACTIF	192 691 886	69 087 452	123 604 438	121 350 708

BILAN PASSIF (€)

	31/12/2025 (€)	31/12/2024 (€)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	10 472 864	10 472 864
- Fonds propres statutaires	1 591 901	1 591 901
- Fonds propres complémentaires	8 880 963	8 880 963
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs		
Ecart de réévaluation libre	347 998	347 998
Réserves pour projet de l'entité	27 000 481	25 974 435
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	27 000 481	25 974 435
Autres réserves	13 184 184	12 286 532
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	480 618	528 728
Report à nouveau	5 589 704	5 456 019
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	4 208 607	4 074 922
Résultat de l'exercice	1 412 514	2 057 383
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	1 194 036	1 111 623
Situation nette		56 595 231
Subventions d'investissement	7 520 797	7 906 578
Provisions règlementées	37 500	37 500
TOTAL FONDS PROPRES	65 566 042	64 539 309
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	23 871
Fonds dédiés	32 239 398	30 234 651
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	32 239 398	30 258 522
Provisions pour risques et charges	4 156 699	4 198 284
TOTAL PROVISIONS	4 156 699	4 198 284
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	5 394 106	5 935 907
Emprunts et dettes financières diverses	5 476	5 476
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	0	0
DETTES DE FONCTIONNEMENT		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 014 636	2 855 536
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	9 434 469	9 200 420
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 162 349	1 880 652
Autres dettes	1 763 693	1 509 466
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	867 567	967 133
TOTAL DETTES	21 642 296	22 354 590
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	123 604 438	121 350 708

COMPTE DE RESULTAT (€)

	31/12/2025 (€)	31/12/2024 (€)
Produits des tiers financeurs		
- Concours publics	83 614 657	79 122 343
Contributions financières Agence Régionale de Santé	64 329 872	60 633 302
Contributions financières Conseil Départemental	19 284 785	18 489 041
- Subvention d'exploitation	2 291 069	2 021 630
Contributions financières Agence Régionale de Santé	161 671	142 629
Contributions financières Conseil Départemental	484 815	535 782
Autres (Agefiph, APM, CNSA...)	1 644 583	1 343 219
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	110 322	60 053
- Mécénats	2 110	800
- Legs, donations et assurances vie		2 084
Contributions financières	1 165 788	1 069 164
Autres prestations de services		67 520
Produits des activités annexes	1 365 627	0
Reprises de provisions	1 612 411	668 808
Quote part des subventions d'investissements	437 885	
Transfert de charges	0	1 505 834
Utilisations des fonds dédiés	3 146 863	2 764 200
Autres produits	596 323	523 075
Produits d'exploitation	94 343 055	87 805 511
Achats matières premières et autres approv.	-2 635 291	-2 527 132
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	-17 794 500	-17 523 121
Impôts, taxes et versements assimilés	-3 845 511	-3 696 597
Salaires et traitements	-41 067 120	-40 010 925
Charges sociales	-16 703 422	-15 860 352
Dotations aux amortissements et provisions	-6 552 001	-6 302 455
Reports en fonds dédiés	-5 127 740	-2 400 428
Autres charges	- 90 027	- 36 383
Charges d'exploitation	-93 815 612	-88 357 393
RESULTAT D'EXPLOITATION	527 443	- 551 882
Produits financiers	1 094 560	1 262 091
Reprises de provisions et transfert de charges		
Produits nets t/cession VMP	104 643	62 234
Charges financières	- 185 976	- 217 781
Ch net/cession VMP	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
RESULTAT FINANCIER	1 013 227	1 106 544
Produits exceptionnels		1 950 167
Reprises de provisions et transfert de charges		29 575
Charges exceptionnelles		- 274 266
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	1 705 474
IMPOT SUR LES BENEFICES	- 128 157	- 202 756
TOTAL PRODUITS	95 542 259	91 109 577
TOTAL CHARGES	94 129 745	89 052 195
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 412 514	2 057 383
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 194 036</i>	<i>1 111 623</i>

Contributions volontaires en nature	2 025	2 024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0

Charges des Contributions volontaires en nature	2 025	2 024
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 123.604.438 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 95.542.259 € et le résultat de + 1.412.514 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mai 2026 et sont présentés en Euros (€).

1. NATURE DE L'ACTIVITE

Créée en 1858 à Marseille, à l'initiative du Père Dassy et développée à son origine par la Congrégation Religieuse des Sœurs Marie Immaculée, l'association IRSAM est une association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique, appartenant au secteur médico-social.

Elle accompagne des enfants et adultes en situation de handicap présentant majoritairement une déficience sensorielle, mais également une déficience intellectuelle ou des troubles de la communication (dont troubles du Spectre autistique - TSA) dans des établissements spécialisés, dans des centres d'apprentissage et de formation ou en milieu inclusif

De dimension multirégionale, l'Association IRSAM est implantée en Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille et Nice), Auvergne-Rhône Alpes (Lyon) et Outre-Mer (Réunion). Elle gère 55 établissements, dispositifs ou services pour enfants et adultes.

L'Association IRSAM accueille 2 500 enfants, adolescents, adultes et adultes vieillissants et emploie plus de 1 100 salariés. Son budget de fonctionnement totalise 90 M€ en 2025 réparti pour 42% sur La Réunion et 58% sur la Métropole mais également 40% sur le secteur adultes et 60% sur le secteur enfants.

Si depuis ses origines, il y a plus de 160 ans, le savoir-faire de l'IRSAM était centré sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap sensoriel, aujourd'hui, l'Association souhaite mettre ses compétences au profit d'autres types de handicaps à l'instar de sa mobilisation depuis une quinzaine d'années sur d'autres champs, notamment celui des Troubles du Spectre Autistique et des Handicaps Rares.

Cet élargissement du périmètre historique de l'Association IRSAM prend racine dans la prise de conscience de l'évolution des profils et des besoins des publics accueillis au sein des structures médico-sociales gérées par l'Association, notamment pour les publics aux handicaps complexes. Ainsi, l'Association IRSAM a transformé une partie de son offre de prestations par la création d'établissements, de services ou de dispositifs en faisant évoluer ses autorisations ou en répondant à des appels à candidatures spécifiques. L'Association IRSAM inscrit son action et son évolution dans une approche inclusive adaptée aux souhaits et capacités des personnes et dans une pleine participation à la dynamique de parcours de chaque personne en situation de Handicap.

L'analyse financière détaillée des comptes arrêtés au 31/12/2025 est présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- principe de prudence
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice 2011, en application des prescriptions comptables qui permettent la compensation des comptes bancaires situés dans une même banque, notamment dans le cas d'une gestion centralisée de

ASSOCIATION IRSAM

Comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025

trésorerie, les soldes des comptes de trésorerie existants à la clôture de l'exercice, sont inscrits en valeur compensée (débit/crédit) à l'actif du bilan, sous la rubrique « Disponibilités ».

a/ - Plan comptable

La comptabilité des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux est établie sur la base de la M22 bis.

Les comptes annuels sont établis en application du Plan Comptable Général ANC 2014-03 ainsi que 2018-06 relatif aux comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif et 2019-04 applicables aux comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

A compter de l'exercice 2022, en application de l'ANC n°2019-04, certaines mentions réglementaires ont été portées dans les comptes annuels et notamment :

- 1- Passif du Bilan de l'entité gestionnaire : le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentées séparément sur une ligne spécifique
- 2- Compte de résultat : l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociale des postes suivants : concours publics et subvention d'exploitation ainsi que le résultat sous gestion contrôlée.

Ces nouvelles modalités de présentation des comptes annuels restent sans impact sur la détermination du résultat de l'exercice.

De plus, on notera les changements de règles et méthodes comptables intervenus en 2025, en application des règlements 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, adopté à effet du 1^{er} janvier 2025 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), chargée d'établir la réglementation comptable nationale.

Ces modifications restent sans impact sur la détermination du résultat de l'exercice ; en revanche, elles engendrent des modifications de présentation dans les comptes annuels et affectent la comparabilité du compte de résultat des exercices 2024 et 2025, à savoir notamment :

- ✓ le reclassement en résultat d'exploitation des opérations comptabilisées jusqu'alors en résultat exceptionnel : notamment le résultat des cessions d'éléments d'actif (produits de cession et VNC) et les quote part de subventions rapportées au compte de résultat
- ✓ le reclassement en « autres prestations de services » des opérations comptabilisées en 2024 en transferts de charges

Il est à préciser que les changements de méthode comptables cités ci-dessus ne s'appliquent pas aux exercices antérieurs. Par conséquent, aucun retraitement des postes modifiés n'a été effectué sur la colonne N-1 des états financiers (bilan et compte de résultat).

b/ - Régime de financement

En application des règles de financement inhérentes aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens que l'Association a signé avec ses partenaires financiers, les établissements relevant d'un financement Etat et/ou Conseil Départemental situés en Provence Alpes Côte d'Azur et à la Réunion sont financés sous le régime de la dotation globale. Ces modes de financement concernent en 2025 tous les établissements à l'exception des établissements Clairefontaine Les Sources et l'Estuaire qui demeurent tarifé en prix de journée.

ASSOCIATION IRSAM

Comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025

Il est à noter, qu'à la demande du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les recettes de la tarification établies au titre des autres départements, ont été comptabilisées, en 2025, en fonction de l'activité réelle, réalisée sur l'exercice. Ainsi, l'excédent ou le déficit de recettes n'est plus neutralisé dans les comptes 487 ou 4687.

Le changement ne concerne que les établissements EANM Les Nénuphars, EANM Le Ruissatel et EAM Le Garlaban.

c/ - Fonds propres

Provisions congés payés

Les provisions congés payés ne font pas l'objet d'un retraitement dans le cadre de l'affectation du résultat comptable pour les établissements sous CPOM (hors demande du financeur).

d/ - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis linéairement sur 3 ou 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre en 1958. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

En application du règlement n° 2014-03 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les amortissements des actifs immobilisés sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des biens. De plus, les immobilisations sont inscrites en comptabilité par composants. Cette position est désormais intégrée dans la réglementation des établissements sociaux et médico-sociaux suite à l'avis CNC du 4 mai 2007. L'application de cette nouvelle législation avait conduit dès 2005, à rallonger la durée de vie de certains actifs, notamment immobiliers, et à constater un allègement de la dotation aux amortissements comptabilisée en comptes « sociaux ». Depuis 2007, ces modifications sont prises en compte directement dans les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux. En conséquence, sont comptabilisés en gestion propre :

- les retraitements intervenus sur les durées d'amortissement en 2005 et 2006
- le différentiel constaté sur les plus ou moins-values de cession d'immobilisation résultant d'un plan d'amortissement différent entre comptes sociaux et comptes consolidés. Aucun différentiel n'a été constaté en 2025.

En application de cette modification, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit :

2130	Constructions	50 à 80 ans
2135	Agencements et aménagements des constructions	15 à 40 ans
2181	Installations techniques	5 à 20 ans
2150	Matériel et outillage	4 à 10 ans
2182	Matériel de transport	6 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
2184	Mobilier	8 ans

ASSOCIATION IRSAM

Comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025

2280 Matériel taxe d'apprentissage

3 à 10 ans

Depuis 2015 il a été comptabilisé, une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations afférente à la moins-value prévisionnelle des bâtiments de la Rémusade qui sera constatée lors de la mise en œuvre du programme immobilier du site de Ruissatel/Garlaban. La provision constituée à cet effet, totalise 316 K€ en date du 31/12/2025.

e/ - Immobilisations financières

D'un montant brut de 1.420 K€, elles concernent :

- Les *participations* qui intègrent des parts sociales pour 544 k€
 - Les *autres titres immobilisés* qui correspondent aux placements issus de la gestion externalisée du Compte Epargne temps pour 743 K€. Pour mémoire, la dette sociale correspondante est inscrite au passif et réévaluée en fonction de l'évolution des rémunérations des salariés concernés.
 - Les *prêts* qui se composent des contributions « Effort construction » versés sous forme de prêts pour 75 k€
- ✓ Le poste « *autres immobilisations financières* » qui comprend les cautions versées à hauteur de 58 k€ dont 28 k€ sont afférentes aux cautions payées en 2022 lors de la prise à bail des locaux de Beth Seva à Lyon destinés à reloger les résidents du Foyer Clairefontaine durant la période des travaux de restructuration et qui n'ont été recouvrées qu'en 2026

f/ - Immobilisations en cours

D'un montant brut de 2.064 K€, elles concernent différents projets immobiliers en cours, notamment pour :

- 1.687 k€ : réhabilitation de la Villa Saint Louis – Marseille
- 114 k€ : matériels informatiques en attente d'installation
- 263 k€ : travaux divers

g/ - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une analyse individuelle de chaque dossier est effectuée pour déterminer les raisons du non recouvrement des créances et le montant exact de la provision à constituer.

h/ - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

i/ - Subventions d'investissement

En application des dispositions du plan comptable associatif, les subventions d'investissement issus de ressources publiques attribuées pour le financement de moyens d'équipement sont amorties selon la même méthode et sur la même durée que les biens correspondants.

j/ - Fonds dédiés

-Investissements

Dans le cadre de la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification sont amenées à attribuer, sous forme de dotation budgétaire supplémentaire (dotation globale, prix de journée, crédits non reconductibles...) des fonds destinés à financer de futures charges d'amortissement des acquisitions d'immobilisations. Les reprises de fonds dédiés sur investissements sont effectuées au même rythme que les amortissements des immobilisations concernées.

Conformément aux nouvelles dispositions du plan comptable, les provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations ont été reclassées au 01/01/2025, dans les comptes sociaux, en fonds dédiés sur investissements.

-Exploitation

En application des prescriptions réglementaires applicables aux établissements du secteur sanitaire et social, la partie des ressources affectée par les organismes de tarification au financement de charges d'exploitation (formations...) et non encore utilisée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée en fonds dédiés.

k/- Provisions pour risques et charges

- Litiges

La provision pour litige est estimée et comptabilisée à hauteur de 50% du montant résultant du risque existant à la date de clôture de l'exercice.

-Indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite dues au personnel au jour de leur départ, ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

* Age théorique de départ à la retraite : 64 ans

* Indemnités de départ à la retraite pour les salariés relevant de la convention collective du 15 mars 1966

- . 1 mois de salaire au delà de 10 ans d'ancienneté
- . 3 mois de salaire au delà de 15 ans d'ancienneté
- . 6 mois de salaire au delà de 25 ans d'ancienneté

*Indemnités de départ à la retraite pour les salariés relevant de la convention collective du 31 octobre 1951

- . 1 mois de salaire entre 10 et 14 ans d'ancienneté
- . 2 mois de salaire entre 15 et 19 ans d'ancienneté
- . 4 mois de salaire entre 20 et 24 ans d'ancienneté
- . 5 mois de salaire entre 25 et 29 ans d'ancienneté
- . 6 mois de salaire au-delà de 30 ans d'ancienneté

* Coefficient de rotation

- . 50% en dessous de 30 ans

ASSOCIATION IRSAM

Comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2025

- . 75% entre 30 et 40 ans
- . 85% entre 40 et 50 ans
- . 95% entre 50 et 55 ans
- . 99% au-delà de 55 ans

- * Coefficient de mortalité : application des tables INSEE 2009/2011
- * Coefficient d'évolution des salaires : 1,50%
- * Coefficient de rendement des capitaux propres à LT : 3%
- * Taux de charges sociales moyen : 50,23%

En complément, il est à noter que les indemnités retraite comptabilisées dans les comptes sociaux sont évaluées en fonction des départs prévus sur les 5 prochains exercices, cette période quinquennale correspondant à la durée des CPOM signés avec les autorités de Tutelle.

l/ - Compte Epargne Temps

Depuis 2013, l'Association a mis en place un Compte Epargne Temps, ouvert à l'ensemble des salariés de l'Association. La dette sociale relative à ce dispositif totalise à la clôture de l'exercice un encours de 950 K€, comptabilisé au passif du bilan sous la rubrique dettes sociales et fiscales.

m/ - Contributions volontaires

En application des nouvelles dispositions comptables, les contributions volontaires doivent être comptabilisées et valorisées si leur nature et leur importance sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité. Cependant, compte tenu du faible montant que représente le bénévolat au sein de l'IRSAM, soit 0,80 Etp pour une contre-valeur financière évaluée à 31 k€, il n'a pas été procédé à l'enregistrement comptable de ces contributions.

n/ - Dons et legs

En application de la réglementation en vigueur, les dons et legs ont été comptabilisés sur l'exercice 2025 en produits d'exploitation (112 k€).

o/ - Indemnités congréganistes

L'IRSAM a pris l'engagement auprès de la Congrégation des Sœurs de Marie Immaculée de payer les indemnités congréganistes concernant ses membres qui ont œuvré pour le compte de l'Association à titre bénévole jusqu'en 1980. Le montant annuel des indemnités congréganistes représente en 2025 une charge de 44 K€.

p/ - Provision congés payés

La dette pour provision congés payés a été calculée en application de la nouvelle réglementation afférente en matière de congés payés (loi du 2024-364 du 22/04/2024), qui prévoit l'acquisition de congés payés durant les périodes d'arrêt de travail pour maladie. La provision complémentaire constatée en 2023 relative aux droits à congés payés acquis durant les périodes d'arrêt de travail pour maladie antérieure, a été ajustée en 2025, en fonction des salariés sortis des effectifs sur l'exercice.

q/ -Cotisations des membres de l'Association

Le fait générateur des cotisations versées par les membres de l'Association s'effectue par appel annuel.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDÈLE

Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par :

- La signature de deux mandats de gestion entre l'IRSAM et l'ARRADV ¹ pour la gestion de :

.2 SAMSAH : SAMSAH 13 situé à Marseille et Salon et SAMSAH 84 situé à Avignon pour une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable

. 1 Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle, de portée nationale (n° vert), pour une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable

- le renouvellement de nos Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour :

- ✓ le CPOM avec l'ARS PACA qui concerne l'IDV Arc en Ciel, l'IDA IRS de Provence, la MAS Les Chanterelles, les EAM Garlaban et Glycines, l'ERHR PACA, le SAFEP 84 et qui intègre le renouvellement de l'agrément des frais de Siège Social pour la période 2025-2029.

- A compter du 1^{er} juin 2025, l'ERHR Corse (qui depuis sa création en 2016 était rattachée à la région PACA) a été reconnue comme un dispositif propre à ce territoire ; désormais directement financé par l'ARS Corse et doté d'un numéro FINESS² spécifique, lui octroyant ainsi une autonomie administrative et budgétaire

- La mise en service le 20 février 2025 des nouveaux locaux de Clairefontaine

Evènements post clôture

- On signalera les évènements intervenus post clôture mais qui demeurent sans impact sur le résultat et la situation nette de l'Association arrêtée au 31/12/2025
 - à effet du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre d'un apport partiel d'actif, l'Association de Réadaptation et de Réinsertion pour l'Autonomie des Déficients Visuels (ARRADV) a transféré à l'IRSAM, la gestion du SAMSAH 13 situé à Marseille et du SAMSAH 84 situé à Avignon à l'IRSAM. La reprise de ces deux services pour adultes déficients visuels se concrétise par le transfert des autorisations médico-sociales (36 places) et la reprise des 27 salariés (18,40 Etp) affectés à cette activité.

¹ ARRADV : Association de Réadaptation et de Réinsertion pour l'Autonomie des Déficients Visuels

² FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

2- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (€)

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Transferts	Cessions & mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de Recherche & Dév.					
Concessions, brevets, licences	745 506	14 178	4 500	8 877	755 308
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorp					
Avances & acomptes					
TOTAL I	745 506	14 178	4 500	8 877	755 308
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 081 384				4 081 384
Constructions	65 935 765		9 384 180		75 319 943
Installations techniques	5 495 561	264 285	180 781	280 371	5 660 254
Autres immobilisations corporelles	37 418 323	2 119 288	5 271 917	508 345	44 301 184
Immobilisations en cours	14 597 274	2 436 364	-14 841 378	127 673	2 064 595
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0				0
Acompte sur commandes					
TOTAL II	127 528 307	4 819 937	- 4 500	916 389	131 427 361
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participation et créances rattachées	544 255				544 255
Autres titres immobilisés	802 465	160 768		220 165	743 067
Prêts	74 938				74 938
Autres immobilisations financières	96 944	3 300		41 942	58 302
TOTAL III	1 518 602	164 068	0	262 107	1 420 562
TOTAL GENERAL	129 792 414	4 998 182	0	1 187 373	133 603 230

3- ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (€)

	Amortissements au début de l'exercice	Dépréciation immob au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice	Amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de R&D						
Fonds commercial						
Autres immob.incorporelles	701 801		33 153		8 648	726 308
Avances & acomptes						
TOTAL I	701 801		33 153		8 648	726 308
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains et agencements	302 755		2 323			305 078
Constructions	34 823 253	345 288	2 094 851		29 575	37 233 818
Install tech, matériel & outillage	4 711 799		280 907		237 023	4 755 683
Autres immo. Corporelles	23 897 755		2 625 400		479 580	26 043 578
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
TOTAL II	63 735 562	345 288	5 003 481	0	746 178	68 338 157
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations						
Autres titres immobilisés	0					0
Prêts	0					0
Autres immo. financières						
TOTAL III	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	64 437 363	345 288	5 036 637	0	754 826	69 064 466
dont dotation d'exploitation			5 036 637		754 826	
dont dotation financière			0		0	
dont dotation exceptionnelle			0		0	

4- ETAT DES PROVISIONS (€)

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provision p/ renouvellement d'immobilisations	0	0	0	0	0
Réserve de Trésorerie	37 500	0	0	0	37 500
TOTAL I	37 500	0	0	0	37 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provision pour litige	628 636	44 171		52 761	620 042
Provision pour risque (*)	875 439	758 169		875 439	758 169
Provision pour risque fiscal (*)	133 000	131 000		13 207	250 793
Provisions pour Indemnités Départ Retraite	2 529 042	495 978		600 471	2 424 554
Autres Provisions pour risques et charges	32 166	74 000		3 025	103 141
TOTAL II	4 198 284	1 503 318	0	1 544 903	4 156 699
PROVISIONS POUR FONDS DEDIES (Selon détail Annexe 11)	30 234 651	5 127 740		3 122 993	32 239 398
PROVISIONS POUR FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS	23 871			23 871	0
TOTAL III	30 258 521	5 127 740	0	3 146 863	32 239 398
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF					
Prov p/dépréciation immob en cours	0				0
Prov p/dépréciation immob	345 288			29 575	315 714
Sur créances clients	48 873	12 046		37 935	22 985
Sur autres créances	0				0
Sur VMP	0				0
TOTAL IV	394 162	12 046	0	67 509	338 699
TOTAL GENERAL	34 888 467	6 643 104	0	4 759 276	36 772 296
Dont dotations et reprises	exploitation financières exceptionnelles	6 643 104 0 0		4 759 276 0	

(*) Une provision pour risques et charges d'un montant de 1.009 k€ a été comptabilisée au 31 décembre 2025 et concerne :

. pour 758 k€ au financement de la prime des « exclus du Ségur » dont le financement reçu sera ajusté par les autorités de tarification de contrôle en N+1 ou N+2 au regard de la réalité des dépenses engagées.

. pour 251 k€ une provision destinée à couvrir le risque fiscal d'imposition à la TVA sur les prestations accessoires de l'Association pour les exercices 2024 et 2025.

5- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES & DES DETTES (€)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Participation et créances rattachées	544 255	544 255	
Prêts	74 937	48 416	26 521
Autres immobilisations financières	801 369	801 369	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur cde	48 578	48 578	
Créances clients & comptes rattachées	3 950 343	3 950 343	
Créances reçus par legs ou donations		0	
Personnel et comptes rattachés	44 286	44 286	
Sécurité Sociale et autres organismes	55 165	55 165	
Etat et autres collectivités publiques	2 906 615	2 906 615	
Débiteurs divers	2 162 296	2 162 296	
Charges constatées d'avance	320 891	320 891	
TOTAL GENERAL	10 908 735	10 882 215	26 521

ETAT DES DETTES	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts & dettes auprès Ets de crédit (*)	5 394 106	500 396	1 851 058	3 042 652
Emprunts & dettes financières divers	5 476	5 476		
Avances et acomptes reçus sur cde	0	0		
Redevables Créditeurs	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 014 636	3 014 636		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales & sociales	9 434 469	9 434 469		
Dettes sur immob et cptes rattachés	1 162 349	1 162 349		
Autres dettes	1 763 693	1 763 693		
Produits constatés d'avance	867 567	867 567		
TOTAL GENERAL	21 642 296	16 748 586	1 851 058	3 042 652
(*) Dont : Emprunts souscrits/l'exercice (nominal)	0 €			

6- DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Nature des éléments de l'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
Valeurs mobilières de placement	38 981 926	38 981 926
Intérêts courus non échus	2 706 165	2 706 165
TOTAL	41 688 091	41 688 091

7- PRODUITS A RECEVOIR (€)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants	Montant
Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	123 209
Autres créances	4 352 328
VMP/Disponibilités	2 751 653
TOTAL	7 227 191

8- CHARGES A PAYER (€)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 624
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	819 740
Dettes fiscales et sociales	4 995 745
Dettes sur immobilisations	370 597
Autres dettes	134 122
TOTAL	6 350 828

9- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (€)

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	320 891	867 567
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	320 891	867 567

10- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (€)

	Nominal	Amortissement
Frais acquisition/biens immobiliers	Néant	
Amortissement linéaire / 5 ans (prorata temporis)		Néant
TOTAL NET AU 31/12/2025		

11 a - FONDS DEDIES (€)

Etablissements	31/12/2024	Dotations 2025	Utilisations 2025		Transfert	31/12/2025	
			Montant Global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CPOM ARS PACA	1 235 655	123 353	218 531	0	0	1 140 477	372 800
CPOM CD 13	766 502	47 000	164 767	0	- 10 000	638 735	82 179
CPOM Métropole GrandLyon	826 652	23 106	210 028	0	0	639 730	100 571
CPOM ARS AURA	157 506	17 287	68 231	0	0	106 562	16 215
CPOM OI (ARS - CD)	2 443 453	1 919 122	1 053 847	0	56 400	3 365 128	511 581
CPOM CD 06	40 229	37 532	0	0	0	77 761	15 229
AUTRES FINANCEURS	2 500	0	0	0	0	2 500	2 500
GESTION PROPRE	79 327	30 000	52 473	0	0	56 854	0
TOTAL FONDS DEDIES	5 551 817	2 197 400	1 767 878	0	46 400	6 027 739	1 101 075
dont Formation	508 367	100 573	56 168	0	0	552 772	194 201
dont Frais d'exploitation	5 043 450	2 096 827	1 711 710	0	46 400	5 474 967	906 874
Dont Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	5 469 990			0	46 400	5 968 385	

11 b - FONDS DEDIES SUR INVESTISSEMENTS (€)

Etablissements	31/12/2024	Dotations 2025	Transfert	Reprises 2025	31/12/2025
CPOM ARS PACA	7 779 234	978 755	0	514 200	8 243 789
CPOM CD 13	1 307 638	388 499	10 000	85 721	1 620 416
CPOM Métropole GrandLyon	806 089	0	226 335	58 181	974 243
CPOM ARS AURA	360 371	315 394		28 063	647 702
CPOM OI (ARS - CD)	12 876 931	1 115 357	- 56 400	558 791	13 377 097
CPOM CD 06	528 063	0	0	61 146	466 917
AUTRES FINANCEURS	313 745	6 000	0	36 086	283 659
GESTION PROPRE	710 765	126 335	- 226 335	12 926	597 839
TOTAL FONDS DEDIES SUR INVESTISSEMENTS	24 682 835	2 930 340	- 46 400	1 355 115	26 211 659
Dont contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS = 25 018 498 €					25 018 498
Dont Taxe Apprentissage (dont contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS = 0)					774 034
Dont Subventions d'investissement et dons (dont contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS = 0)					419 126

12- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (€)

Etablissements	31/12/2024	Affectation du résultat	+	Transfert	-	31/12/2025
Fonds Associatifs	10 472 864					10 472 864
<i>dont Valeur patrimoniale</i>	1 591 902					1 591 902
<i>dont Dons et legs</i>	0					0
<i>dont Fonds propres sans droit de reprise</i>	8 880 964					8 880 964
Subventions	0					0
Ecart de réévaluation libre	347 998					347 998
Excédent affecté/ investissements	16 028 250					16 028 250
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	16 028 250					16 028 250
Réserves règlementées	9 946 175	961 280		64 766		10 972 231
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	9 946 175					10 972 231
Autres réserves	12 286 530	897 650				13 184 184
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	528 728					480 618
Report à nouveau	5 456 027	198 453		- 64 766		5 589 704
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	4 074 922					4 208 607
Résultat de l'exercice	2 057 383	-2 057 383	1 412 514			1 412 514
<i>Dont activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	1 111 623		1 194 036			1 194 036
Situation nette	56 595 231		1 412 514	0		58 007 749
Subventions d'investissement	7 906 580		52 105		- 437 885	7 520 797
<i>Agence Régionale de Santé</i>	3 602 600				- 231 581	3 371 019
<i>Conseil Départemental</i>	4 190 729		47 364		- 190 106	4 047 987
<i>Divers</i>	113 250		4 741		- 16 199	101 792
Réserve de trésorerie	37 500					37 500
TOTAL	64 539 309	0	1 464 619	0	- 437 885	65 566 042

13 - LEGS ET DONATIONS (€)

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre de l'assurance vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	23 871
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	23 871

14-a VENTILATION DES RESSOURCES (€)

Répartition par secteur d'activité	Autorisations médico-sociales	Subvention (€)	Prod. Presta. diverses (€)	Prod. Formation (€)	Tarification (€)			En %
					ARS	Département	TOTAL	
Métropole	836	1 111 393	0	0	37 284 289	10 495 330	47 779 619	57,58%
IRS de Provence	250	109 197			12 817 048		12 817 048	19,38%
SAFEP 84	10				290 603		290 603	0,44%
Arc en Ciel	256	16 921			12 574 901		12 574 901	18,88%
ERHR Corse	N/A	68 704			50 169		50 169	0,18%
Primevères	95	19 118			6 741 084		6 741 084	10,14%
Bougainvilliers	22					1 113 512	1 113 512	0,00%
Glycines	23				792 530	1 057 033	1 849 563	1,19%
Ruissatel	23	88 982				1 638 179	1 638 179	0,13%
Garlaban	18	10 516			693 192	811 841	1 505 034	1,06%
AVP	16	87 500						
Chanterelles	24				2 280 535		2 280 535	3,42%
CRIADV	N/A	371 573					0	0,56%
IPSIC	N/A	50 569					0	0,08%
Nénuphars	34	144 903				1 629 167	1 629 167	0,22%
Clairefontaine Les Sources	40	17 073				2 744 264	2 744 264	0,03%
Clairefontaine L'Estuaire	25				1 044 226	1 501 334	2 545 560	
Association	N/A	126 335					0	0,19%
Siège	N/A						0	0,00%
Réunion	551	1 179 676	0	63 993	27 045 581	8 789 455	35 835 036	42,42%
Ressource	285	174 682			18 323 787		18 323 787	27,74%
Barre d'jour	66	160 152				3 239 028	3 239 028	0,24%
Jacarandas	75				1 517 841	340 691	1 858 532	2,28%
CMPP Horizon	N/A	1 840			2 511 335		2 511 335	3,77%
Cascavelles	60				3 060 950	3 569 398	6 630 348	4,59%
SAMSAH Pétreil	50	253 847			976 557	882 807	1 859 364	1,85%
CASE DV	N/A	581 653					0	0,87%
IREF	N/A			63 993			0	0,10%
Pailles en Queue	15	7 502			655 111	757 532	1 412 643	0,99%
TOTAL	1 387	2 291 069	0	63 993	64 329 872	19 284 785	83 614 657	100%

14-b VENTILATION DES RESULTATS (€)

Métropole	602 539
Arc en Ciel	158 770
ERHR Corse	-11 861
IRS de Provence	137 539
SAFEP 84	11 803
Chanterelles	19 659
Nénuphars	61 227
CRIADV	21 781
IPSIC	0
Siège	26 519
Bougainvilliers	-34 757
Glycines	109 557
Primevères	83 736
Clairefontaine Les sources	-127 446
Clairefontaine L'Estuaire	-64 540
Ruissatel	19 081
Garlaban	191 470
Réunion	564 473
Ressource	218 388
Jacarandas	60 197
Barre d'jour	-23 219
CASE DV	80 755
CMPP Horizon	77 812
Cascavelles	-57 331
SAMSAH Pétreil	113 866
Pailles en Queue	94 004
Gestion Propre	245 500
Association	324 218
AVP	27 025
IREF	-105 743
TOTAL	1 412 514

14 c - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE (€)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2025	2024
RESULTAT COMPTABLE	1 412 514	2 057 383
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF	1 412 514	2 057 383
<i>DONT RESULTAT EFFECTIF SOUS GESTION PROPRE</i>	<i>218 478</i>	<i>945 760</i>
<i>DONT RESULTAT EFFECTIF SOUS GESTION CONTROLEE</i>	<i>1 194 036</i>	<i>1 111 623</i>

15- ENGAGEMENTS FINANCIERS (€)

Engagements donnés	TOTAL	Comptabilisé	Engagement hors bilan
Engagements en matière de pensions (IDR) (*)	5 540 155	2 424 550	3 115 605
Nantissements sur VMP et CSL (garanties emprunts)	585 000	585 000	Néant
Indemnités congréganistes	44 130	44 130	Non déterminé
TOTAL en €	6 169 285	3 053 680	3 115 605
Engagements reçus	Montant		
Garanties Collectivités Locales sur Emprunts Bancaires	3 997 495	Néant	3 997 495
TOTAL en €	3 997 495	0	3 997 495

(*) Les indemnités de départ à la retraite dues au personnel au jour de leur départ, ont été évaluées à la somme totale de 5.540 K€ : déduction faite de la provision pour indemnité retraite comptabilisée au passif du bilan pour 2.425 k€, l'engagement hors bilan représente une contrevaletur financière de 3.115 k€ au 31/12/2025.

16- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES (€)

	V.Nominale	Detle au 31/12/2025	% garantie par des titres	Garantie par des suretés sur titres ou organismes publics
Emprunts garantis par des suretés sur titres	1 950 000	1 365 987		
Emprunt SMC Irs de Provence	1 950 000	1 365 987	30%	
Emprunts garanties par des suretés sur organismes publics	9 088 764	3 997 495		
Emprunt Caisse Epargne Garlaban	840 000	16 657		CD Bouches du Rhône + Mairie Marseille
Emprunt Caisse Epargne Ruissatel	1 260 000	24 986		CD Bouches du Rhône + Mairie Marseille
Emprunt CDC (Moufia : FAO + PEQ)	6 552 764	3 759 652		CD Réunion
Emprunt CDC (APA Clairefontaine)	436 000	196 200		CD Rhône Alpes

17- EFFECTIF SALARIE MOYEN

Personnel salarié	Effectif inscrit au 31/12/2025
Effectif total	1 217
Effectif total en Etp	1 115,38
Dont CDI	1 097
Dont CDD	120
Dont Cadres	165
Dont Etrangers	41
Dont Contrats particuliers (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)	14

18- REMUNERATION DES DIRIGEANTS (selon Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

	2025
En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et des avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevée à :	0 €

19- HONORAIRES (selon Article 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)

	2025
Honoraires versés au titre de la mission du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes	70 200 €
	2025
Honoraires divers des commissaires aux comptes	3 540 €